 CODE USAMVBT-R045-F04	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département de gestion de la qualité
	RÉGULATION SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES UNIVERSITAIRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE TIMISOARA	Numéro 2 / Révision 1

Annexe 4

INSTRUCTION SUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET DES DEVOIRS DES ÉTUDIANTS EN CVU

Les étudiants de garde doivent porter l'équipement approprié (combinaison clinique, chaussures cliniques, casquette, gants d'examen clinique), le badge CVU et disposer d'un stéthoscope et d'un thermomètre lorsqu'ils travaillent à la Réception - Triage, Garde, Hôpital. Le passage de la tenue civile à la tenue clinique se fait uniquement au vestiaire CVU. Les effets personnels des étudiants sont stockés au vestiaire du CVU. Le garder verrouillé relève de la seule responsabilité des étudiants.

Préalablement à leur premier stage dans les services Accueil - Triage, Garde et Hospitalier du CVU, les étudiants sont formés à la sécurité et à la santé au travail pour les activités réalisées lors de leur stage dans les Cliniques Vétérinaires Universitaires et signent la *FICHE D'INSTRUCTION COLLECTIVE en matière de sécurité et de santé au travail (SST)*. Parallèlement, les étudiants sont formés dans le domaine de la prévention et de l'extinction des incendies et des situations d'urgence et signent la *FICHE D'INSTRUCTIONS COLLECTIVE sur la prévention et l'extinction des incendies et les situations d'urgence (PSISU)*. Les deux formations sont réalisées par le(s) titulaire(s) de l'activité de stage (selon le Statut de Fonctions de la FMV) pour les étudiants effectuant le stage au sein de la CVU. Les fiches de formation collective SSM et PSISU seront complétées en 2 exemplaires : un exemplaire sera conservé auprès du Doyen de l'année et un exemplaire auprès du responsable SSM par faculté. La vérification de l'activité de formation et des documents qui en résultent est effectuée par le représentant SSM et PSI de la Faculté de Médecine Vétérinaire.

Dans les Services de Garde-Hôpital du CVU, les étudiants des années IV, V ou VI sont de garde 24 heures sur 24, toute l'année.

Les étudiants sont tenus de respecter l'horaire de garde.

Les étudiants participeront à toutes les activités du CVU, selon la mission confiée par les vétérinaires des Services Accueil-Trèves, Garde et Hospitalier.

A. Responsabilités dans les services d'accueil, de nettoyage et de gardiennage

Les étudiants prendront les cas qui se présenteront au CVU et demanderont une assistance médicale vétérinaire.


Pour les cas qui se présentent pour la première fois au CVU et pour les cas présentant des problèmes médicaux autres que ceux pour lesquels ils ont été préalablement enregistrés, le propriétaire de l'animal ou le demandeur de services médi-vétérinaires remplira et signera les documents suivants :

1. J'accepte d'accepter des procédures médicales/opératoires

(Décision n° 34/01.12.2012 – Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires) ;

2. Accord de collaboration.

Les étudiants rempliront, sur la base d'un examen clinique, une **fiche d'examen préliminaire**. Les cas seront enregistrés dans le **Registre d'Activité Clinique et de Recherche Clinique - Triage** et dans la **Base de Données Electroniques** du Service d'Accueil - Triage. Le vétérinaire du service d'accueil - triage percevra les frais d'examen préliminaire et d'enregistrement (frais de tri = 20 lei), après quoi les cas seront orientés vers la clinique ou le service spécialisé (selon le diagnostic présomptif).

 CODE USAMVBT-R045-F04	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département de gestion de la qualité
	RÉGULATION SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES UNIVERSITAIRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE TIMISOARA	Numéro 2 / Révision 1

La **fiche d'examen préliminaire** sera complétée intégralement, avec une anamnèse diligente, de manière à permettre au médecin/spécialiste traitant d'établir un diagnostic présomptif/diagnostic final.

Un étudiant accompagnera le patient et présentera la **Fiche d'Examen Préliminaire** au médecin de la clinique spécialisée, après quoi il sera responsable de l'arrivée de la **Fiche d'Examen Préliminaire** au service Accueil - Triage, où elle sera conservée.

Si le propriétaire refuse l'examen clinique ~~préliminaire~~, les étudiants sont tenus d'accompagner le dossier à la discipline spécialisée où ils établissent la fiche d'examen préliminaire puis l'inscrivent dans le registre de consultation.

Après chaque cas examiné et chaque fois que nécessaire, les étudiants nettoieront et désinfecteront la table de consultation et l'ensemble de l'espace de travail.

A la demande des médecins spécialistes, ils participent aux traitements dans les cliniques concernées, uniquement si le médecin de garde n'a pas besoin d'aide.

Avec le médecin de garde, ils participent à la prise en charge des patients arrivant en garde/urgence. Entre 21h30 et 7h30 pour les urgences, fait appel à l'assistance du médecin de garde/spécialiste.

L'étudiant est tenu d'examiner le cas et d'informer par téléphone le médecin/spécialiste de garde de l'état de l'animal. Sur recommandation du médecin/spécialiste de garde, prodiguer les premiers soins jusqu'à l'arrivée du médecin.

B. Fonctions à l'hôpital vétérinaire

Chaque cas hospitalisé sera thermométré au moins 2x/jour, à la demande du médecin de garde, respectivement sur recommandation du médecin spécialiste. Les valeurs seront notées sur la **fiche du patient hospitalisé**.

Les chiens hospitalisés seront sortis un à la fois, en rotation, pour effectuer les mouvements quotidiens requis.

En collaboration avec le médecin/spécialiste de garde ou sur sa recommandation, ils participent au traitement courant des animaux hospitalisés.

Je suis l'évolution clinique et postopératoire des cas admis. Tout changement d'état de santé pendant la garde de 12 heures sera noté sur le dossier d'admission et le médecin/spécialiste de garde sera prévenu à son arrivée. En cas de décès, ils notent l'heure du décès sur la fiche d'admission et en informent le médecin de garde ou le médecin spécialiste.

Informez le médecin de garde des nouvelles déficiences de l'hôpital. Participe au nettoyage et à la désinfection des locaux hospitaliers et maintient la propreté de l'hôpital.


Participe à la collecte, au transport et au stockage des aliments pour animaux sous la direction des disciplines ou internés.

En collaboration avec le médecin de garde, ils sont chargés de gérer les cadavres des animaux jusqu'à leur prise en charge par le prestataire de crémation.

C. Règles de base pour le bon fonctionnement du service de garde

Le changement d'équipe a lieu entre 7h45 et 8h00 et entre 19h45 et 20h00, sur la base d'un **rapport de garde**, uniquement en présence du médecin -

Les étudiants qui quittent leur service doivent remplir leur rapport de garde et rendre leur espace de travail propre.

 CODE USAMVBT-R045-F04	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département de gestion de la qualité
	RÉGULATION SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES UNIVERSITAIRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE TIMISOARA	Numéro 2 / Révision 1

Aucune admission ni sortie n'est effectuée en l'absence du médecin de garde ou à son insu.

Les animaux sont nourris uniquement à la demande du médecin de garde ou du spécialiste.

Ils ne permettent pas aux étrangers d'entrer dans l'hôpital et ne donnent pas les clés.

En l'absence du médecin de garde/médecin spécialiste, ne traite pas les cas d'urgence.

Ne permettez pas aux propriétaires d'effectuer des traitements sur des patients hospitalisés à l'insu du médecin ou du spécialiste de garde.

Les pauses repas sont prises à tour de rôle, uniquement avec l'accord du médecin de garde.

La sortie de garde sans prévenir le médecin de garde et l'absence au rapport de garde seront pénalisées par la reprise de garde.

Le maintien de la propreté autour du service de garde est obligatoire.

Il est interdit d'amener et de détenir des animaux personnels ou autres que ceux du circuit CVU pour la prestation de services médicaux vétérinaires au Service d'Accueil.

La présence au Service de Garde se fait sur rendez-vous. La non-présentation de l'étudiant à la pratique du service de garde est considérée comme une absence non justifiée (**A** est noté dans le journal d'activité de la pratique de l'étudiant) et doit être compensée conformément aux règlements de l'établissement. Les seules situations dans lesquelles les absences de ce type de pratique sont justifiées sont les hospitalisations. Pour les situations où l'étudiant ne peut pas assister au service de garde, les moyens suivants peuvent être utilisés :

- *Substitution collégiale*, par laquelle l'étudiant fait appel à un collègue pour effectuer une garde à sa place ; dans ce cas, l'étudiant est considéré comme absent de la garde (noté **un** au Registre des activités de pratique étudiante) et sera reprogrammé pour compenser l'absence ;
- *l'échange sur appel*, dans lequel l'étudiant fait appel à un collègue pour effectuer un échange sur appel ; dans cette situation, les deux étudiants concernés par l'échange sont présents au service de garde le jour où ils effectuent le service de garde (l'échange est mentionné au Registre des Activités Pratiques des Étudiants) ; l'échange de garde ne peut avoir lieu que les jours ou périodes où les étudiants n'ont pas d'activités pédagogiques - (week-end, jours fériés, congés et examens ou sessions en retard).